

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 15 du 26 février 2021**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

#### **DÉCISION n° 335/ARM/EMM/PS/ORT**

portant création de la formation « Provence - équipage B ».

Du 15 février 2021

## DÉCISION n° 335/ARM/EMM/PS/ORT portant création de la formation « Provence - équipage B ».

Du 15 février 2021

NOR A R M B 2 1 0 0 4 7 4 S

---

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.3.1](#).

Référence de publication :

---

La ministre des armées,

Vu [l'instruction générale n°14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010](#) relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime ;

Vu [l'instruction n° 26/DEF/EMM/ORG du 14 janvier 2016](#) relative aux missions et à l'organisation de la force d'action navale ;

Vu [l'instruction n° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018](#) relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement ;

Vu la [décision n° 0-12244-2014/DEF/EMM/ORG du 09 septembre 2014](#) portant création de la formation « Provence » ;

Vu la [décision n° 0-12371-2014/DEF/EMM/ORG du 10 septembre 2014](#) fixant la prise d'armement pour essais de la frégate multimissions « Provence » ;

Vu la décision du 9 février 2021<sup>(A)</sup> portant délégation de signature (état-major des Armées),

Décide :

Article premier.

**Création.**

La formation administrative « Provence - équipage B » est créée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Article 2.

**Organisation.**

Basée à Toulon, la formation administrative « Provence - équipage B » est placée sous le commandement organique du commandant de la force d'action navale (ALFAN).

Article 3.

**Automatisation.**

Clair libellé de l'unité : FREMM « Provence - équipage B ».

Code d'identification : OAEJ.

Implantation géographique : Toulon.

Article 4.

**Publication.**

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des Armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
major général de la Marine,*

Stanislas de LA MOTTE.

### Notes

<sup>(A)</sup> n.i. BO ; JO n° 37 du 12 février 2021, texte n° 9.